

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2021-06-20

COMITE SYNDICAL DU 02 JUIN 2021

DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mil vingt et un, le deux juin à 18h, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle polyvalente de Massugas, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 22 mai 2021

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 36

Pouvoirs : 1

Secrétaire de séance : Bastien MERCIER

Présents : Vincent LAFITTE, conseiller décideurs locaux de la DRFIP, Bernis Hunald, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Sabine OESTEREICH, assistante de direction.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, BREILLAT Jacques, FAURE Charles, LAVIGNAC Marie-Claude, POIVERT Liliane, PAULETTO Patrice, DUVAL Viviane / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, CAZADE Pascal / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : ALFONSO CHARIOL Agnès, GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOUTY Gilbert, LAPEROUSSAZ Patrick, MARTY Sylvain, REY Jean-Louis, LESGOUTIÈRES Alain / Communauté de communes du Pays Foyen : GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), LACHAIZE Yolande, MARGOULLÉ Michel, MAS François, PLAT Tristan, ROBERT Pierre, CELESTE Patricia, VINCENZI Christiane / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis, VILLETTE Roger.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille)

Absents excusés :

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MOTHEs Christophe

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : LAMARCHE Alexandre

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Comité Syndical du Castellonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature M4,
Vu le Budget Principal et le Budget Supplémentaire 2021 de l'USTOM,
Vu le Rapport de Monsieur le Président,

Considérant les prévisions inscrites en recettes et en dépenses tant au Budget Primitif voté le 4 février 2021, qu'au Budget Supplémentaire voté le 30 mars 2021 et la nécessité de régularisations comptables, en accord avec la DGFIP et exposés dans le rapport préparatoire,

M. Le Président propose les modifications budgétaires suivantes :

			INVESTISSEMENT			
			Diminution de dépenses	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Augmentation de recettes
041	103	Plan de relance FCTVA		236 487,00 €		
041	1641	Emprunts en euros				236 487,00 €
041	1678	Autres emprunts et dettes		200 000,00 €		
041	21115	Terrain				33 000,00 €
041	21318	Batiment				167 000,00 €
			0,00 €	436 487,00 €	0,00 €	436 487,00 €
			436 487,00 €		436 487,00 €	

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical à l'unanimité,

-VALIDE la décision modificative n°1 du budget

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

Le Président

Christian MALANDIT